



**COMMUNE DE GROISY
(Haute-Savoie)**

ARRETE N° 2025AC-039

**Portant réglementation de la circulation
sur la route de chez Diossaz**

Le Maire de la commune de Groisy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411.8 et R.411.25,

Vu l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

Vu la demande de l'entreprise BOVAGNE Frères – 220 Chemin d'Evordes – 74160 COLLONGES s/SALEVE, en date du 27/03/2025,

Considérant qu'en raison des travaux de construction sur la parcelle E0956, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1

En raison des travaux susvisés, la circulation des véhicules sur la route de chez Diossaz, au niveau du numéro 229 de la rue sera réglementée **du jeudi 15 mai 2025 au vendredi 15 mai 2026**.

Article 2

Sur la période énoncée à l'article 1, la zone de chantier sera règlementée à 30km/h. Le stationnement des véhicules sera interdit au droit de la parcelle.

Article 3

La présignalisation réglementaire, ainsi que la signalisation seront assurées par l'entreprise BOVAGNE Frères, et en accord avec les services techniques de la Commune.

Article 4

Tout accident ou incident survenant à cause ou à l'occasion des travaux relèvera de la responsabilité l'entreprise BOVAGNE Frères dans la mesure où la signalisation dudit chantier viendrait à se trouver défectueuse ou incomplète.

Article 5

1. Madame la Directrice Générale des Services,
2. Monsieur le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie,
3. Monsieur le directeur de l'entreprise BOVAGNE Frères – 220 Chemin d'Evordes – 74160 COLLONGES s/SALEVE,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

1. Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Groisy,
2. Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Savoie,
3. Monsieur le Chef de Centre des sapeurs-pompiers de Groisy-Thorens,
4. Monsieur le Directeur de l'entreprise BOVAGNE Frères – 220 Chemin d'Evordes – 74160 COLLONGES s/SALEVE,
5. Monsieur le Président de Grand Annecy Agglomération - 46 avenue des îles - 74007 ANNECY
6. Monsieur le Responsable du CERD de Groisy,

Fait à Groisy, le 15 mai 2025

**Le Maire,
Henri CHAUMONTET**

Acte certifié exécutoire :

Publié et/ou notifié le

16 MAI 2025

